

REGLEMENT DES EPREUVES DU SEMI MARATHON DE LA BAIE

Toute inscription aux épreuves chronométrées de Courir en Baie qui auront lieu le 5 Mai 2024 implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

Art.1 : HORAIRES & PARCOURS :

Le Dimanche 5 Mai 2024 :

8 h 25 Départ Handisports Semi Marathon et Duo

8 h 30 Semi Marathon A partir de **JUNIORS** : Boucle partant de la place de l'Hôtel de Ville de Pontorson avec un passage sur le barrage du Mont Saint Michel

8 h 30 Semi Marathon Duo A partir de **CADETS** : Boucle partant de la place de l'Hôtel de Ville de Pontorson avec un passage sur le barrage du Mont Saint Michel avec un relais effectué au 11ème kilomètre au pont de Beauvoir à **BEAUVOIR**

Sur le **Duo Semi Marathon**,

- Les **2 relayeurs** devront porter un porte dossard pour avoir la puce à la taille
- Le **1er relayeur** pourra accompagner le **2ème relayeur** sur le dernier kilomètre

Art. 2 : INSCRIPTIONS : (par courrier ou par internet)

Semi Marathon : 23 € jusqu'au samedi **14 Janvier 2024** inclus, et de **29 €** jusqu'au **Vendredi 3 Mai 2024**.

Semi Marathon Duo : 33 € jusqu'au samedi **14 Janvier 2024** inclus, et de **39 €** jusqu'au **Vendredi 3 Mai 2024**.

- Pour les **licencié(es) FFA, FFPM et Triathlon** ou détenteur **d'un Pass' J'aime Courir** : Fournir la photocopie de la licence en cours.

- Les **licenciés (es)** des autres fédérations sportives : La mention « en Compétition » devra être inscrite sur la licence de l'athlète.

- Pour les **non licenciés (es)** (Course à pied) : Fournir la photocopie d'un certificat médical **de moins d'un an** de "non-contre-indication à la course à pied en compétition".

- Pour les **mineurs** : Fournir une autorisation d'un responsable légal de l'enfant et la photocopie d'un certificat médical **de moins d'un an** de "non contre indication à la course à pied en compétition".

Tout manquement ou falsification à ces deux obligations, entraînera l'impossibilité de participer

Date limite des inscriptions :

- **sur internet** : les inscriptions seront clôturées :
 - Le **vendredi 3 Mai 2024 à 0 h 00** pour toutes les épreuves

- **par courrier** : les inscriptions devront être envoyées **avant le 29 Avril 2024 à l'adresse :**

Courir en Baie Pontorson - Monsieur Matthieu CHAPPE - 11 le Champ Géralt - 35610 SOUGEAL
(Inscription avec chèque à l'ordre de COURIR EN BAIE et certificat médical ou licence FFA)

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art. 3 : REMISE DES DOSSARDS :

Pour le Semi Marathon, Semi Marathon Duo

- de **16 h 00** à **20 h 00** le **Samedi 4 Mai 2024** à la salle des Fêtes – Place de l'Hôtel de Ville – **PONTORSON**
- A partir de **7 h 00** le **Dimanche 5 Mai 2024** à la salle des Fêtes – Place de l'Hôtel de Ville – **PONTORSON**

Les dossards sont remis sur présentation d'une pièce d'identité.

Chaque athlète devra se munir de 4 épingles pour le dossard qui doit être visible pendant toute la durée des différentes épreuves.

Art. 4 : RAVITAILLEMENT :

Il est formellement interdit de jeter des déchets en dehors de la zone de ravitaillement.

Sur le Semi Marathon et Marathon Duo, un ravitaillement sera installé tous les 5 km et à l'arrivée.

Art. 5 : ASSURANCE :

Les organisateurs ont souscrit une assurance de responsabilité civile. Les athlètes licenciés à la F.F.A. bénéficient des garanties de leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

En cas de non-respect de ce règlement et de vol, les organisateurs déclinent toute responsabilité.

Art. 5.1 : ASSURANCE ANNULATION INDIVIDUELLE DE DOSSARD :

L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement ; seules les personnes ayant souscrit l'assurance-annulation lors de l'inscription peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance.

Informations :

Cette assurance BETICKETING vous permet d'être, sous certaines conditions définies par l'Assureur, remboursé de 80% du montant des droits d'inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service NextRun).

- Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la course
- Valable jusqu'à 72 h après l'événement
- COVID garanti si 30 jours avant l'épreuve
- Remboursement en 72H si dossier complet
- Valable dans le monde entier.

Procédure de remboursement :

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle vous aurez accès via votre contrat d'assurance. Il vous sera demandé de motiver votre demande et de fournir un justificatif pour valider ce remboursement.

Pour toute question sur l'assurance annulation, envoyez un mail à : beticketing@assur-connect.com

En savoir plus sur les conditions d'annulation : <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>

<https://assur-connect.com/beticketing-faq/>

Art. 6 : ASSISTANCE MEDICALE :

Une équipe médicale de régulation est présente à mi parcours et à l'arrivée sur la place de l'Hôtel de Ville de Pontorson.

Le poste de secours est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens conventionnés avec l'organisation.

Les médecins sont habilités à mettre hors course toute personne inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les personnes qu'ils jugeront en danger.

Art. 7 : SAS DEPART

Pour une meilleure fluidité des athlètes des SAS seront mis en place qui seront les suivants :

- **1 h 20 et moins** : sur Justificatif de temps sur la même distance et datant de moins d'1 An le jour de l'épreuve
- **1 h 30**
- **1 h 40**
- **1 h 50**
- **2 h 00 et plus**

Art. 8 : DISQUALIFICATION :

Un membre de l'organisation peut prononcer la disqualification d'un participant pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique,
- non-respect des consignes données par le référent,
- non-assistance à un participant en difficulté,
- non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation, guide et bénévole

Art. 9 : RECOMPENSES :

Classement Scratch Semi Marathon – Tableau des Primes

	1	2	3
HOMMES	100	75	50
FEMMES	100	75	50

Prime de Record

1 prime sera attribuée si le meilleur temps de l'épreuve est battu c'est à dire :

Homme : 1 h 11 m

Femme : 1 h 22 m 32 s

- 1 lot au premier de chaque catégorie non cumulable avec le scratch sur le **Semi Marathon** : de juniors à masters femmes et hommes
- 1 lot pour le premier duo Femme Homme et Mixte
- 1 lot à tous les finishers
- Pré tirage au sort des dossards : *de nombreux lots...*

Art. 10 : DROIT D'IMAGE :

Tous les participants aux épreuves autorisent l'organisation et ses partenaires (presse écrite, médias, sponsors, etc.) à utiliser les photos et vidéos prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels.

Art. 11 : CNIL :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès ou de rectification des informations vous concernant en nous envoyant un email à l'adresse suivante : clubcourirenbaiepontorson@hotmail.com

Art. 12 : RENSEIGNEMENTS :

Rendez vous sur :

- sur la page Facebook
- sur nextrun :

Courir en Baie

<https://www.nextrun.fr/course/inscriptions-avis/sport/3822/semi-de-la-baie/2024>

Président : Monsieur CHAPPE Matthieu : 06.33.06.75.90 à partir de 19 h 00.